

*Exploitation des chemins de fer—Loi*

Cependant, nous sommes encore dans la même situation lorsque nous parlons de pourcentage, parce que cela représente également un montant fixe. On dit: «5 p. 100». Pourquoi 5 p. 100? On dit à un moment donné, dans le même paragraphe: «3 p. 100». Pourquoi 3 p. 100? Trois p. 100 de quoi? On ne le sait pas. Ce sont des chiffres choisis arbitrairement. Or, nous croyons qu'il faudrait, comme le disait si bien tout à l'heure mon collègue de Lotbinière (M. Fortin), trouver une base plus réaliste aux décisions que nous allons prendre, étant donné qu'on nous laisse malheureusement, par suite de négociations ratées, la possibilité de le faire.

Devant des chiffres arbitraires qui ne veulent rien dire, pourquoi ne pas nous baser sur quelque chose de juste envers tous les employés, quelque chose de raisonnable, et qui serait surtout logique? Cela serait bien préférable aux amendements proposés, qui sont basés tout simplement sur les augmentations normales qu'auraient pu recevoir ces employés, par suite de l'augmentation de l'indice du coût de la vie. Il serait donc bien simple, pour régler tout le problème auquel nous devons faire face, de remplacer les mots «trente cents l'heure», «cinq pour cent», et «trois pour cent», qui figurent au paragraphe (1) de l'article 5 par «un montant basé sur un pourcentage égal à l'augmentation de l'indice du coût de la vie». Ce montant serait basé sur la moyenne des salaires de tous les employés des chemins de fer. Que l'on soit employé, patron ou député, cela est tout simplement juste, raisonnable et compréhensif, à mon sens.

Nous admettons tous que l'augmentation du revenu de ces travailleurs et de celui des travailleurs de tous les autres domaines devrait être la même, puisqu'on n'a pas encore prévu, en ce siècle de progrès, d'autres moyens que des moyens dépassés et barbares, que l'on aurait peut-être pu admettre dans les siècles passés. Au fait, il est regrettable, en ce siècle de progrès, que les gens soient forcés à recourir à la force ou à des tactiques moyenâgeuses comme les grèves pour régler leurs problèmes. C'est là un non-sens, mais on ne peut blâmer les ouvriers d'y recourir, puisque c'est la seule et unique façon qu'ils ont d'obtenir justice.

Nous ne blâmons donc pas les ouvriers de recourir à la grève, mais nous blâmons les dirigeants du gouvernement qui tolèrent un tel système. C'est la raison pour laquelle, dans la situation urgente actuelle, nous devons trouver une solution qui ne vexera pas les employés ni ne les incitera à recourir à l'anarchie, puisqu'on nous dit qu'on n'acceptera pas l'augmentation de 30c. l'heure, ni le retour au travail qu'ordonnera le bill C-217.

Alors, pourquoi ne pas éviter tous ces conflits en remplaçant simplement les mots «trente cents l'heure», «5 p. 100» et «3 p. 100» par l'expression «un montant basé sur l'augmentation de l'indice du coût de la vie»? Si ce montant-là est 38c., ce sera 38c.; si ce montant-là est 40c., ce sera 40c.; si ce montant-là est moindre, ce sera moindre, mais on sera assuré que ce sera juste.

Alors, monsieur le président, je me demande si la Chambre ne devrait pas immédiatement considérer cet amendement que je n'ai pas encore présenté, mais que je voudrais présenter afin de voir s'il ne remplacerait pas de façon adéquate l'amendement et le sous-amendement que nous étudions présentement. De cette façon, nous pourrions régler le problème très rapidement, soit le 31 août au lieu de le régler peut-être le 1<sup>er</sup> septembre. Voilà pourquoi je me demande si l'on ne devrait pas considérer notre amendement immédiatement.

[M. Matte.]

• (2320)

[Traduction]

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. MacEachen: Monsieur le président, en écoutant le député qui vient de reprendre son siège, je me suis demandé s'il se proposait de mettre son amendement aux voix en ce moment ou s'il comptait le faire après que nous aurons disposé des amendements.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Le député de Champlain n'a pas présenté ni proposé à la présidence un amendement en bonne et due forme. Voilà pourquoi la présidence ne peut pas même rendre une décision. Sur le plan de la procédure, une difficulté se pose, je pense.

[Français]

L'honorable député de Champlain (M. Matte) a parlé d'une proposition d'amendement, mais selon la procédure en vigueur en comité, il est impossible d'accepter un sous-amendement avant d'avoir disposé des amendements qui sont déjà à l'étude, à moins que le comité décide de mettre de côté les amendements dont il est saisi.

M. Fortin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

C'est exactement ce que nous avons demandé, et nous savons pertinemment que nous ne pouvons débattre plus de deux amendements ou sous-amendements en même temps. Voilà pourquoi nous avons simplement fait allusion à notre amendement, dans l'espoir d'obtenir le consentement unanime pour qu'il puisse être discuté en même temps et mis aux voix. Voilà pourquoi nous avons procédé de cette façon, mais si le comité acceptait que nous présentions notre amendement à ce moment-là, monsieur le président, on réglerait le problème.

[Traduction]

Des voix: Le vote!

M. Mackasey: Monsieur le président, je m'excuse de commenter si tard ce sous-amendement mais j'aimerais signaler au député du Crédit social que ses calculs ne sont pas fameux. Il ne peut pas imputer aux salaires des employés ferroviaires la hausse générale des coûts.

Si les membres du Nouveau parti démocratique ne peuvent pas m'entendre, je puis parler suffisamment fort pour dire au dernier orateur qui a parlé au nom du NPD qu'en opposant l'employeur à l'employé et le travailleur au patron, il parle d'une situation qui n'existe plus depuis 65 ans.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Au moins le député qui a eu la bonne fortune de naître à Québec fait preuve d'honnêteté dans l'attitude philosophique qu'il prend si nous la comparons à certains discours qu'ont prononcés en diverses occasions aujourd'hui des députés de ce côté-là de la Chambre. Il est évident que le Nouveau parti démocratique tient encore à avoir le drap et l'argent, ce qui est impossible.

Des voix: Bravo!